

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

COMMISSION LOCALE
DE L'AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE***Compte-rendu de la réunion du lundi 10 novembre 2014***

Membres présents : Elus de Bernières sur Mer : MM. Denis LEPORTIER (maire de Bernières sur Mer), Stéphane RETROU (adj. maire), Thomas DUPONT FEDERICI (conseiller municipal), M. Jean-Michel LEDUC (conseiller municipal), Mme Brigitte FLEURY (conseillère municipale),
Personnes qualifiées : Nenad RAÇA (architecte), Michel SARI (architecte).

Membre(s) excusé(s) :

Représentants de l'Etat et des services de l'Etat : Mme Danièle MOUREU (DRAC Basse-Normandie), Pierre MORIN (DDTM, service DT/CN).

Personnes qualifiées : Mme Stéphanie BOREY (architecte),

Membre(s) absent(s) : Jean-Yves BRECIN (DREAL Basse-Normandie), Michel BENOIST (conseiller municipal), M. Stéphane MAHEUX (artisan).

Personne(s) invitée(s) : MM. Dominique LAPRIE-SENTENAC (STAP du Calvados), Pauline JEANNE (STAP du Calvados), Ludovic GIRARD (service urbanisme de la commune de Bernières sur Mer), Perrine LECLERC (architecte du patrimoine).

Ordre du Jour :

- ***Retour sur le plan et la légende,***
- ***Présentation des propositions d'orientations de l'AVAP***

Monsieur Denis Leportier, Maire de la commune de Bernières sur Mer accueille les membres de la commission.

Perrine Leclerc a remis le document de synthèse final de la phase 1 : Diagnostic et enjeux en mairie et dont la synthèse avait été présentée lors de la dernière réunion de commission.

La réunion technique qui s'est tenue avec le bureau d'études en charge du PLU le 06 octobre est évoquée. Elle a mis en évidence la cohérence des deux démarches et la nécessité de laisser une place au projet et une certaine marge de densification au sein de l'AVAP concentrée sur certains secteurs.

Les participants échangent sur le plan et la légende transmis pour observations après la précédente réunion. Monsieur DUPONT FEDERICI a transmis un certain nombre de remarques :

- dans le secteur 2 "vigilance urbaine et paysagère" : la pertinence du recul du zonage dans le secteur arrière du cimetière et proposition de reculer également le périmètre dans le secteur pavillonnaire sud (au sud des pavillons du vieux chêne). Ceci étant, cette zone paraît importante dans la problématique des entrées de ville.
- dans le secteur 3 "protections paysagères et environnementales majeures" : au sud, est-il possible de créer une zone de protection pour les haies bordant la D79A, et de prolonger cette zone pour inclure les haies les plus au sud de Bernières (pour permettre ainsi une identité paysagère à Bernières comme cela a été préconisé lors du diagnostic paysager)
Réponse : les haies seront à priori référencées au titre du PLU, il s'agit de haies récentes
- existe-t-il des "rues et espaces publics à dominante minérale de qualité" ? Réponse : oui mais ils ne sont pas encore repris sur le plan
- pour les "murs en pierres et clôtures d'intérêt", peut-on rajouter le muret bornant le sud de la rue du Maréchal Montgomery ? Réponse : oui dans leur linéaire ancien

Si le plan et la légende sont validés dans leur principe, les points doivent être retravaillés :

- le recul du secteur 1 au profit du secteur deux dans le vaste îlot compris entre les rues de la Corderie, de l'abbé Blin et la rue Bazin afin de permettre une densification éventuelles des fonds de parcelles. Cependant, madame Pauline JEANNE précise qu'un tel découpage risquerait de casser la lisibilité au plan du noyau villageois ancien. Monsieur Laprie Santenac insiste sur l'intérêt de reconduire la légende des espaces publics majeurs qui permettrait de faciliter cette lecture du noyau ancien qualitatif.
- Suite à plusieurs remarques sur la difficulté actuelle de mener à bien pour des raisons économique la restauration des murs de clôture, il est proposé de hiérarchiser leur repérage à l'instar de ce qui est fait sur les bâtiments. La hiérarchisation pourra tenir compte de la qualité intrinsèque du mur, de son état mais aussi de son rôle et de sa visibilité dans l'espace urbain.
- Les limites parcellaires seront éditées plus clairement et vérifiées notamment dans les grandes propriétés qui ont subi des divisions,
- Monsieur Girard propose de ne pas sous-estimer la protection de corps de ferme notamment ceux du fief Pelloquin. Perrine Leclerc précise qu'elle a établi une hiérarchie avec le corps de logis qui n'avait pas été repéré dans la ZPPAUP en raison de ses larges remaniements du XIXème siècle.

Perrine Leclerc présente ensuite les propositions d'orientations de l'AVAP par thème.

En dehors de la thématique du périmètre et du zonage précédemment évoqués, les thèmes suivants sont abordés :

- Préconisations concernant l'intégration au bâti existant des dispositifs d'exploitations des énergies renouvelables
- Préconisations concernant les travaux relatifs aux toitures
- Préconisations concernant les travaux relatifs aux façades
- Préconisations concernant les travaux relatifs aux menuiseries
- Préconisations concernant la création architecturale
- Préconisations la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement
- Proposition de toilettage et actualisation de la ZPPAUP

Les orientations énoncées pourront prendre un aspect réglementaire ou de recommandation.

Elle évoque pour finir l'intérêt des fiche de recommandations qui avaient été mises au point avec le STAP. Elles n'ont jamais pu être mises en application.

Prochaine date de réunion : à fixer ultérieurement.

Ordre du jour provisoire :

- Rendu du document de synthèse de la phase 2 : propositions d'orientations
- Présentation des premières pistes réglementaires

Fait à Bernières sur Mer, le 18 décembre 2014.

Le Président de la commission AVAP
Denis LEPORTIER

